

Association des Médecins du Canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Erratum	3
POLIGER	3-5
Sine Qua Non	6-7
Candidatures	8-9
Mutations	9
Petites annonces	10-11
Avis de la commission d'éthique	11

Itouale

C'est ainsi qu'il faut prononcer e-toile, nom de l'ambitieux projet de «réseau communautaire d'informatique médicale du système de santé du canton de Genève» qui est soumis à l'analyse critique de nos députés.

Il faut dire que la décision n'est pas facile. Ce sont trente-quatre millions de francs d'investissement qui sont demandés et il faut ajouter plus de quinze millions pour le fonctionnement pendant la phase pilote de 2007 à 2009. Un pactole de près de cinquante millions, plus de cent francs par habitant, alors que le vertige nous saisit à la seule évocation de la dette abyssale du canton.

Et puis, nombre d'entre nous ne sont pas vraiment enthousiastes. Notre Conseil a dit clairement non à la perspective d'un dossier-patient informatisé qui serait, tôt ou tard, rendu obligatoire dans les cabinets. Assez de contraintes, de coûts, de surveillance! L'immixtion de Tarmed dans nos cabinets, de ses factures, incompréhensibles pour les patients, et contestées par les assureurs, de la transmission électronique des données, voilà qui nous a vaccinés contre tout projet de ce genre. Nous voulons

pratiquer la médecine, une médecine respectueuse, humaine, conforme à l'éthique. Pas un nouveau management visant à optimiser les revenus de notre entreprise. Ce n'est pas notre truc.

Pourtant, nous avons un problème. La médecine ambulatoire de cabinet communique plutôt bien. On se connaît, un coup de fil, un fax, un courrier et l'information passe. Le réseau fonctionne. Mais quand il s'agit de pénétrer nos hôpitaux universitaires, c'est une autre affaire si on n'y a pas ses entrées, ses correspondants privilégiés. Non par mauvaise volonté, certainement pas. Mais ce sont deux réseaux différents et les passerelles sont ténues.

Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que les HUG sont très largement informatisés, non seulement pour la gestion administrative, mais aussi pour la gestion des informations médicales. Le dossier-patient informatisé, le DPI, est une réalité. On y trouve tous les rapports, les résultats de laboratoire, les images. Ce n'est pas parfait, mais ça marche. Nos jeunes confrères qui se sont formés avec



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

ces outils auront, dans bien des cas, de la peine à s'en passer à l'avenir.

Le problème, c'est que ce qui est produit hors de la maison HUG est difficilement intégré dans ce système. Le scanner fait en ville court un sérieux risque d'être égaré dans un bureau. Et de l'extérieur, il n'est pas possible d'avoir accès au dossier, confidentialité oblige. Les moyens techniques pour vous envoyer par e-mail sécurisé toutes sortes de documents existent si vous avez une adresse chez HIN. Mais il faut demander, trouver la bonne personne qui, ayant vérifié que vous êtes autorisé à recevoir ces documents, vous les enverra. Et ces gens-là, il n'y en pas tant ce ça. Vous pourrez toujours maugréer parce que la lettre de sortie n'arrive pas...

Comme je le comprends, c'est là que ce projet e-toile peut nous être utile, en nous ouvrant les portes de la forteresse HUG, avec une clé détenue par le patient, la seule personne qui a le droit de nous donner accès au dossier. Ce n'est évidemment pas simple à réaliser,

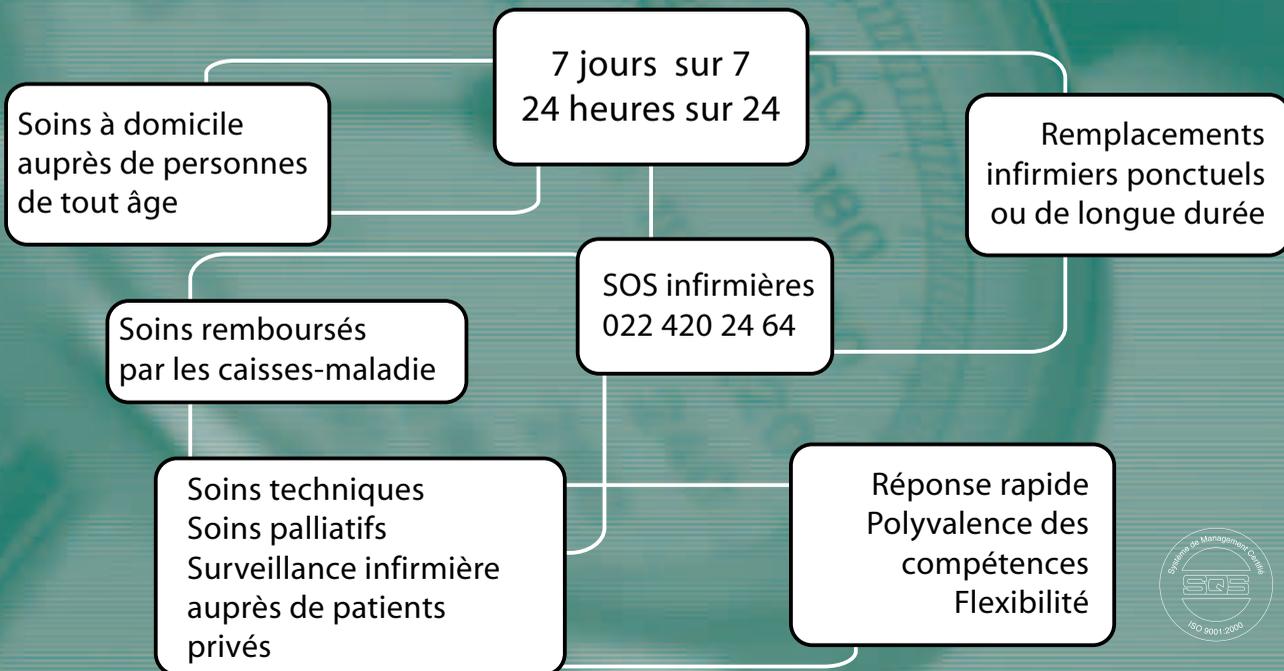
mais c'est possible et le ticket paraît moins insensé lorsqu'on sait que le budget de fonctionnement annuel des HUG avoisine 1,3 milliard – oui, chaque année – et que nous y avons en plus un centre de compétence exceptionnel en informatique médicale. Sans oublier que la Genève internationale est au centre d'un réseau de communication remarquable... vers l'extérieur. Le web n'est-il pas né au CERN?

La décision est difficile. Il faut décroquer les HUG, c'est clair. De notre côté, il est tout aussi évident que nous n'allons pas tous, d'un coup de baguette magique, nous métamorphoser en cyberdocteurs. Il y aura de la résistance! Et puis, peut-on croire que les autorités fédérales protégeront réellement le secret du patient qui n'est, aux yeux des assureurs, qu'un vilain caprice des médecins? L'avenir nous dira si ce projet est le bon.

Dr Pierre-Alain Schneider

La CSI est une organisation à but non lucratif qui permet à des infirmières et des infirmiers d'exercer leur activité de manière indépendante.

Coopérative de Soins Infirmiers



Erratum Liste officielle des membres 2006



Sur l'édition 2006 figurent les anciennes adresses de cabinets de membres ayant cessé leur activité. Ces adresses sont obsolètes, cependant il est mentionné pour ces membres qu'ils ne pratiquent plus.

Le no du cabinet du Dr Tawfik CHAMAA est le 022 321 51 11, son fax est le 022 321 51 71.

Le Dr CHAMAA pratique sur rendez-vous.

Le Dr Edya FUHRMANN-BENZAKEIN est également spécialiste en Oncologie.

Les numéros de téléphone du Dr Sandrine GREPT-LOCHER sont les suivants : prof. 022 731 70 73, fax 022 731 70 74, privé 079 590 45 28.

Le no de téléphone du Dr Pierre GUIBENTIF est le 022 719 61 11.

Le no de fax du Dr Guillaume PERRET est le 022 700 65 79.

Le no de tél privé du Dr Georges STUCKELBERG est le 022 342 12 22.

Le no du cabinet du Dr François-Xavier TROILLET est le 022 309 45 90.

La Polyclinique de gériatrie (POLIGER)

Au service de la personne âgée en collaboration avec le médecin traitant

La Polyclinique de gériatrie, un service de soins communautaires pour les personnes âgées, prend ses origines en 1972 avec la création du CEGER (Centre de Gériatrie) par le Professeur Jean Pierre Junod. Rattachée au Département de médecine communautaire depuis 2003, la Poliger déploie ses activités sur 2 sites : Bains et Campagne pour couvrir les 22 secteurs socio-sanitaires à Genève.

Sa mission principale est : la prise en soins, dans son milieu de vie habituel, d'une population âgée, dépendante, fragile et présentant de multiples co-morbidités s'inscrivant dans une complexité médico-psycho-

sociale. Face à ces situations socio-sanitaires complexes il apparaît nécessaire de développer un partenariat où l'ensemble des acteurs formels et informels travaillent en réseau au mieux des intérêts du patient.

La prise en soins par la Poliger se fait avec une équipe multidisciplinaire, effectuant une « **Evaluation Gériatrique Globale** » *. Cette approche validée permet de :

- Détecter des problèmes de santé débutants traitables (démence, dépression malnutrition, douleur, troubles de l'équilibre, problèmes d'adhérence médicamenteuse,...)
- Réduire ou éviter des hospitalisations à répétition et une entrée prématurée en EMS

- Ralentir le déclin fonctionnel et améliorer la qualité de vie.
- Diminuer (de façon directe et indirecte) les coûts globaux de la santé.

Origine de la demande d'intervention :

Actuellement, les services hospitaliers, les médecins traitants, et les CASS, constituent environ 30% chacun des demandeurs des services de la Poliger, 10% des demandes proviennent des proches ou des patients eux-mêmes. Quelle que soit l'origine de la demande, **l'accord du médecin traitant**, si le patient en possède un, **est un impératif avant toute intervention.**

Motifs de demande :

- Pour un avis ponctuel qui aboutit à des propositions thérapeutiques spécifiques au médecin traitant (troubles cognitifs, maltraitance, douleur, mesures tutélaires...)
- Suivi conjoint avec le médecin traitant (en seconde ligne, lors d'un séjour à Accueil service ou dans le cadre de l'Hôpital de jour)
- Prise en charge du patient à la demande expresse du médecin traitant, pour des situations complexes.

Les trois axes d'activité sont : Consultations domiciliaires (Equipe Mobile), Accueil Service et Hôpitaux de jour.

Consultations domiciliaires (Equipe mobile) :

Le médecin se rend au domicile de la personne âgée accompagné d'un (e) PPS (pluriprofessionnel de santé) ou de l'infirmier (e) référent (e) du CASS où ils effectuent une évaluation détaillée des problèmes médicaux-psycho-sociaux à l'aide d'une évaluation gériatrique standardisée.

Cette évaluation permet d'établir des propositions thérapeutiques, d'organiser une participation à l'Hôpital de jour, ou de reprendre le suivi à long terme en accord avec le patient et le médecin traitant.

Exemple : Madame B, patiente de 86 ans, adressée par l'infirmier du CASS avec l'accord du médecin traitant, pour un suivi à long terme à domicile. Depuis une année, Mme B ne peut pas se déplacer au cabinet en raison de troubles de la mobilité (gonarthrose) et de l'aggravation d'une maladie d'Alzheimer. Il existe par ailleurs un épuisement de son conjoint également malade, à l'origine d'épisodes de maltraitance psychologique.

Accueil Service

Il s'agit d'une structure médicalisée de 8 lits d'évaluation et de soins de court séjour (4 jours) (forfait CHF 201.-/j), ouvert 24 heures sur 24. L'objectif est de répondre de la façon la plus adaptée à des situations de crise médico-psycho-sociale, en évitant autant que possible l'hospitalisation, favorisant ainsi le maintien à domicile.

Pendant son séjour la personne âgée bénéficie d'une évaluation gériatrique globale dont les résultats sont transmis au médecin traitant.

Les soins et les évaluations qui peuvent être effectués sont :

- Soins médicaux et infirmiers de base
- Perfusions, transfusions, injections
- Soins post-cataracte, préparation coloscopie
- Bilan biologique de routine
- Profils tensionnels, ECG, oxymétrie
- Evaluations standardisées (grilles) : douleur, parkinson, mictionnelle, sevrage...
- Bilans : ergo, physio, nutrition, social, cognition, thymie

Il n'y a pas de possibilité d'effectuer sur place des examens radiologiques ni de monitoring cardiaque.

Motifs d'admission les plus fréquents :

- Problèmes médicaux (infection, déshydratation, syndrome confusionnel, décompensation cardiaque, hypertension, diabète déséquilibré, adaptation de traitement antalgique...)
- Chutes, problèmes liés à l'alcool, maltraitance
- Répétition de l'entourage des patients avec démence (séjours programmés chaque 6 semaines)

Exemples :

Madame B, est adressée par son médecin traitant pour un syndrome confusionnel sur maladie d'Alzheimer, avec chutes et épuisement de l'entourage (mari âgé). L'évaluation révèle une déshydratation et une infection urinaire. Après traitement et mise en place d'un auxiliaire de marche, la patiente revient à son état habituel. Elle peut rentrer chez elle après majoration de l'encadrement à domicile.

Monsieur C, patient de 83 ans est adressé par le CAU (urgences) pour une chute sur la voie publique, liée à une hypotension, avec fracture costale. Après adaptation de l'antalgie et du traitement hypotenseur, M. C réintègre son domicile.

Exemple : Madame B, est adressée pour une participation au groupe mobilité, pour prise en soins des problèmes de l'équilibre et de la marche. Après une participation de 3 mois on constate une amélioration de l'état fonctionnel (meilleure qualité de la marche et de l'équilibre) et une diminution du risque de chute.

Hôpitaux de jour

Il s'agit d'une structure thérapeutique diurne, ouverte 5 jours sur 7, qui vise à améliorer le maintien à domicile des personnes âgées en développant leurs habilités et en soutenant le réseau informel. Et par ce fait de retarder ou d'éviter les hospitalisations à répétition et l'entrée prématurée en EMS. Les groupes thérapeutiques suivants sont proposés :

- Mobilité (Tai-chi, balnéothérapie à Cressy Santé)
- Mémoire
- Alimentation
- Dépendance à l'alcool

Les personnes âgées participent aux groupes 1 à 2 fois par semaine (8-12 patients par groupe). La durée de participation est limitée avec des évaluations multi-professionnelles périodiques (3 mois). Ces prestations sont remboursées par les assurances maladies (forfait dégressif CHF 178./j)

Laura Di Pollina
Médecin Cheffe de service a.i.
Policlinique de gériatrie- Poliger
Département de médecine communautaire
HUG
laura.dipollina@hcuge.ch

* «Comprehensive Geriatric Assessment» «processus diagnostic multidimensionnel et interdisciplinaire qui vise à déterminer le status médical, psychosocial et fonctionnel de la personne âgée afin de développer une stratégie de traitement adaptée et un suivi adéquat.»

Stuck et al. Lancet 1 ; 342 : 1032-36. 1993, Stuck et al JAMA ; 287 : 947. 2002

Genève-médecins
24/24 —————+ →
à domicile 022-754 54 54

**Au service des professionnels de la santé, et des patients...
... 24 h / 24 et 365 jours par an.**

1 rue Henri-Frédéric Amiel • 1203 Genève • Tél. 022 754 54 54 • Fax 022 734 25 91
www.geneve-medecins.ch • e-mail : info@geneve-medecins.ch

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

Lorsque l'enfant paraît...
Victor Hugo (recueil : les pages d'automne)
Françoise Dolto

L'assurance maladie et la maternité

Bien que la grossesse ne soit pas une maladie, c'est l'assurance maladie obligatoire (LAMal) qui alloue des prestations en cas de maternité (art. 1 a al 2 lit c et 29 LAMal).

Par maternité, on entend « **la grossesse et l'accouchement ainsi que la convalescence qui suit ce dernier** » (art. 5 Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales LPGa).

On trouve les prestations liées à cet état et qui sont à charge de l'assurance maladie obligatoire aux articles 13 et suite de l'Ordonnance du Département fédéral de l'Intérieur sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et il s'agit d'une liste exhaustive.

Les prestations spécifiques en cas de maternité

Il faut distinguer le cas d'une grossesse normale de celui d'une grossesse à risque.

1. Lors d'une grossesse normale

- **Durant la grossesse**, l'assurance prend en charge sept examens de contrôle comprenant aussi la prescription des analyses de laboratoire nécessaires et deux échographies (une entre la 10^e et la 12^e semaine, l'autre entre la 20^e et la 23^e semaine). L'amniocentèse est réservée aux femmes âgées de plus de 35 ans et aux femmes plus jeunes présentant un risque identique.
- **Avant l'accouchement**, une contribution de Fr. 100.— vous est allouée si vous suivez un cours collectif de préparation à l'accouchement donné par une sage-femme.
- **Au moment de l'accouchement**, votre accouchement est pris en charge, qu'il soit assisté par un médecin ou une sage-femme et qu'il ait lieu à l'hôpital, à domicile ou en ambulatoire.
- **Après l'accouchement**, il est prévu un examen de contrôle entre la 6^e et la 10^e semaine et, si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de trois séances de conseils en allaitement données par une sage-femme ou une infirmière au bénéfice d'une formation spécifique.

2. Lors d'une grossesse à risque

Le nombre d'examens mentionnés au point 1 peut être augmenté en cas de nécessité médicale et selon l'évaluation clinique. Un examen prénatal au moyen de la cardiotocographie (évaluation du bien-être fœtal) est également prévu.

3. La participation aux frais

Le législateur a voulu que les prestations inhérentes à une grossesse normale soient exemptées de toute participation aux frais, qu'il s'agisse de la franchise ou de la quote-part de 10%. Par contre, notre Haute Cour a eu l'occasion de préciser que les frais de traitement en cas de complications survenues en cours de grossesse constituent des frais de maladie et sont, à ce titre, soumis à la perception et de la franchise et de la quote-part de 10%. Il s'agissait en l'occurrence d'une femme enceinte victime d'une thrombose veineuse et dont le traitement a été considéré comme une maladie bien que lié à son état de femme enceinte (1).

4. Et le nouveau-né ?

S'il vient au monde en Suisse où ses parents ont élu domicile, le nouveau-né est un assuré obligatoire : ses parents doivent l'assurer auprès d'une caisse-maladie dans un délai de trois mois à compter du jour de sa naissance et ... les primes sont dues dès ce jour-là. En contrepartie, il est couvert en cas de maladie dès le jour de sa naissance. Mais que se passe-t-il s'il n'est pas malade ... ce que l'on ne peut que souhaiter ?

En d'autres termes, **qu'en est-il des frais d'hospitalisation et de soins courants qui lui sont administrés lors de son séjour à l'hôpital avec sa mère ?** N'étant pas malade, le nouveau-né ne peut prétendre au remboursement de ces frais par son assureur ! La loi présentait donc une lacune que les juges ont du combler (2). Désormais, **ces frais sont à la charge de l'assurance de la mère**, que son enfant soit assuré auprès de la même caisse-maladie qu'elle ou non.

Mais, attention ! Cette question n'a été résolue qu'en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins. Ainsi, si votre enfant vient au monde dans une clinique en division privée ou semi-privée, vous devez vous assurer auparavant que votre assurance complémentaire inclut dans son règlement la prise en charge des frais d'hospitalisation et de soins courants donnés à votre bébé en bonne santé. Faute de disposition expresse, ces frais (entre fr. 1'500.- et 2'000.-) seront en effet à votre charge... Mais il est vrai qu'un enfant en bonne santé n'a pas de prix !

☺ ☺ ☺

En conclusion, on peut dire qu'il convient d'être informé même pour un heureux évènement !

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et
accidents

(1) RAMA 6/2001, KV 188

(2) RAMA 2/1999, KV 66

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3

Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :

réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.

Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical ; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Jean GOLAZ
Rue Ernest-Bloch 56
1207 Genève
Né en 1953, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1979
FMH de Psychiatrie et Psychothérapie

Après avoir suivi ses études à Lausanne, le Dr GOLAZ a travaillé en Neurologie et effectué des recherches dans le domaine des Neurosciences cliniques. Il a ensuite effectué sa formation de Psychiatrie à Lausanne et à Genève. Il s'est installé en ville de Genève en avril 2006.

Dr Pedro GONCALVES
Service Psychiatrie Adulte CTB / HUG
Rue de Lyon 89
1203 Genève
Né en 1941, nationalité suisse et portugaise
Reconnaissance du diplôme de Médecin en 1979
FMH de Psychiatrie et Psychothérapie pour adultes, enfants et adolescents

Après avoir obtenu son diplôme de Médecin à Lisbonne en 1967, le Dr GONCALVES a pratiqué au Portugal et en Mozambique. Venu se spécialiser en Psychiatrie à Genève en 1972, il travaille aux IUPG et ensuite au Département de Psychiatrie des HUG. Il poursuit ensuite sa spécialisation aux Etats-Unis pendant 2 ans puis revient au Suisse travailler sur Lausanne. Il revient à Genève en 1989, au Département de Psychiatrie des HUG, où il devient en 2000 Médecin-responsable de secteur. Il compte s'installer en privé à partir d'octobre 2006.

Dr Christophe HENTSCH
Rue Moillebeau 33
1209 Genève
Né en 1974, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 2001
FMH de Médecine Générale – Praticien prévu pour fin 2006

Après avoir obtenu son diplôme à Genève, le Dr HENTSCH a effectué un diplôme post grade en ingénierie Biomédicale à l'EPFL. Il a ensuite suivi une formation aux HUG avec l'obtention d'un titre FMH en Médecine Générale prévue dans le courant de l'année. Il s'installera à la Rue Moillebeau le 1er octobre 2006.

Dr Robert LEMOINE
Né en 1954, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1982
FMH de Pathologie

Après avoir suivi ses études à la Faculté de Médecine de Genève, le Dr LEMOINE a travaillé à l'Institut Pathologique de Lübeck (Allemagne). De retour en Suisse, il a poursuivi sa carrière à l'Institut de Pathologie aux HUG où il a terminé sa spécialisation. Il a effectué un stage clinique en Néphrologie à l'Hôpital Broussais à Paris. Par la suite il a travaillé aux Instituts de Pathologie de Lausanne et de Neuchâtel. Il est actuellement collaborateur du laboratoire Weintraub à Genève.

Dr Laurent SUBILIA
DMC / HUG
Pour victimes de tortures et de guerre
Rue de Lyon 89
1203 Genève
Né en 1951, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1987
FMH de Médecine Interne

Après un diplôme de Biologie, une spécialisation en Parasitologie et un séjour en Afrique de l'Ouest, le Dr SUBILIA reprend des études de Médecine en vue d'une spécialisation en Médecine Tropicale. Après ce diplôme, il occupe un poste pendant 2 ans à l'Hôpital de Loëx, puis est engagé dans le département de Médecine Communautaire, dans un premier temps en Médecine Tropicale, puis ensuite en Médecine des voyages et des migrations. Il est désormais spécialiste dans l'aide aux victimes de violences

Candidatures (suite)

organisées.

Dr Jacques VUILLEUMIER
Rue du Nant 4
1207 Genève
Né en 1947, nationalité suisse
Diplôme de Médecin en 1975
FMH de Médecine Générale

Le Dr VUILLEUMIER a entamé ses études de médecine à Neuchâtel, avant de les terminer à l'Université de Lausanne. Il a ensuite occupé un poste de Médecin-assistant dans divers services des Hôpitaux de Neuchâtel, Lausanne et Genève. Pour ensuite assumer la fonction de Chef de clinique adjoint puis Chef de clinique aux HUG. Il a ensuite ouvert son cabinet.

Mutations

Nouveaux membres

Les Docteurs Marcelo AGUILAR, Dr Muriel DROZ-DIT-BUSSET, Laurent FAVRE, Agnès HARDING, Ibrahim MOUAWIA et Laurent PERRON sont membres depuis le 8 mai 2006.

Membre en congé

Eric BURNIER

Statut de membre passif

Françoise DEOM
Gilbert GREUTER

Démission

Claudine COSTA

Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Docteur Suzanne MOUTINOT-VETTERLI le 21 avril, membre actif de notre Association, ainsi que le Dr Alain ROSSIER, le 12 mai.

Médecins-conseil

Etablissements Publics Socio-Educatifs pour personnes handicapées mentales : Dr Clive GHOSE

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

Petites annonces

A louer

A Carouge, locaux complètement rénovés de 140 m² adjacents à 2 cabinets médicaux à louer. Convieraient pour 1 ou 2 spécialistes. Proches des transports publics et parkings. Disponibles dès le 1^{er} juillet 2006.

Tél. 078 652 54 82

Partage de cabinet

Cabinet médical bien situé à Champel cherche à partager les locaux avec soit un confrère, soit un collaborateur paramédical. Il s'agirait d'une pièce d'environ 30m² avec utilisation d'une salle d'attente en commun. Droit de pratique indispensable.

Pour plus de renseignements : tél. 022 347 11 35.

Sous-location de cabinet

Médecin psychiatre à Plainpalais cherche confrère psychiatre-psychothérapeute ou psychologue/neuropsychologue pour sous-louer un local spacieux et lumineux de son cabinet, pour un 60%-80% du temps (local libre tous les jours sauf les lundis). Disponible dès le 1^{er} octobre 2006. Pas de thérapies médico-déléguées.

Appeler au 078 627 34 84, de préférence le soir.

Recherche de spécialistes

Recherche de spécialistes FMH en psychiatrie, orthopédie, rhumatologie, neurologie, médecin générale et interne pour une activité de médecin-expert dans une équipe interdisciplinaire. Cette activité se fait sur mandat. Pour un (e) collègue déjà bien expérimenté (e) en expertise médicale une activité de superviseur est proposée.

Centre d'Expertise Médicale tél. 022 949 04 00

A remettre

Cabinet médical rive gauche, périphérie de ville. Surface env. 100m². Entièrement équipé : RX, ECG, laboratoire. Deux salles d'examen. Proches des communications. Convient pour internistes, généralistes, pédiatres.

Renseignements, tél. 022 752 31 04

A louer

2 pièces usage professionnel dans cabinet chiropratique, entrée indépendante, quartier Bastions, loyer Fr 950,- + charges.

Drs Beetschen et Miguet, tél. 022 320 25 95

Partage de cabinet

Groupe Médical à Genève quartier de Plainpalais (médecine générale, médecine interne, pneumologie, endocrinologie- diabétologie) cherche à partager le cabinet avec un confrère ou une consoeur, idéalement un(e) spécialiste ou éventuellement un(e) pédiatre.



Top 24.50

NATIONALE SUISSE
Pour si jamais. ASSURANCES

Direction régionale Genève, Henri Zurbriggen
 Rue Céard 1, 1204 Genève, Tel. 022 318 39 48
 Votre conseiller : Armando Salerno, www.nationale.ch

Cherche Psychiatre

Pour sous-location de cabinet de psychothérapie à Genève, situé au centre ville. La sous-location est à temps partiel (70%) avec la possibilité par la suite d'une location à temps complet.

Tél. 022 312 20 31 ou 091 827 28 88

A louer

Locaux excellent état de 22 et 12m² à disposition. Droit de pratique indispensable. Transports publics et parkings à proximité.

Tél. 022 320 90 34 ou 079 346 42 20

Ouverture de cabinet

Le Dr Serena FINESCHI a ouvert son cabinet le 15 mai 2006 à la Rue de Beaumont 11, 1206 Genève où elle reçoit le mercredi.

Tél. 022 346 44 14, Fax 022 346 44 15

Avis de la Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire

Chères Consœurs, chers Confrères,

La Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire vous transmet une information concernant les études effectuées en privé sous forme de rapports d'expérience pratique portant sur les produits pharmacologiques déjà sur le marché. Certains de ces rapports font mention que la responsabilité civile du praticien est engagée. La Commission d'éthique a pris position auprès de

Swissmedic. Le service juridique de Swissmedic a clairement formulé sur la base de l'article 7 sur l'Ordonnance sur les essais cliniques (OClin; RS 812.214.2) suite à l'arrêt du Tribunal fédéral 2A.522/2004 du 18 août 2004, que le promoteur de l'étude doit garantir les dommages éventuels.

Soyez vigilants !

Dr Stefano Ciaroni
Président

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

Responsable publication
Pierre Chavier

Contact pour publication

Damien Rossini
Tél. 022 708 00 22
damienrossini@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 22
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
29 juillet 2006**

**Délai rédactionnel :
7 juillet 2006**



le TrustCenter
des médecins romands

Plus de 7 médecins sur 10 de Suisse romande (hors Vaud) ayant une pratique privée font confiance à Ctésias.

Nous leur fournissons des indicateurs importants pour le suivi de leur activité et la possibilité de se comparer à la moyenne des collègues, sans oublier l'échange électronique des factures.

Si plus de 1900 collègues des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais nous ont choisis, cela n'est pas par hasard. Nos analyses statistiques font référence, y compris pour les clients de MediData qui peuvent nous transmettre leurs données.

www.ctesias.ch

L'échange électronique des factures et bien plus.